



Assistants familiaux

Selon l'Administration :

AssFam : Un beau métier, une mission noble où les maîtres-mots sont bienveillance, solidarité et soutien.

La réalité est autre :

- IP (Information préoccupante) sans véritable accompagnement
- Lenteurs de l'instruction des évaluations
- Maltraitance institutionnelle
- Absence de projets pour l'enfant
- Demande de rupture des contrats d'accueil non prise en compte
- Absence de reconnaissance
- Pas de prise en compte des écrits des AF
- Burnout
- Mal-être
- Epuisement
- Absence de déconnection
- mobilisé 24h/24
- Sacrifice personnel
- Vie de famille mise entre parenthèses
- Stress...

**AF ET SEF
MÊME COMBAT !**



**Le point de rupture
est atteint...**

*Vos représentants
CGT*



Sylvie Gouverneur
07.87.07.10.10



Patricia Bollini
06.21.00.41.70



Valérie Dubois
06.89.35.16.29

Assistants familiaux

Une équipe CGT accompagne les Assistants Familiaux.

**Qui mieux que des Assistants Familiaux
pour parler des Assistants Familiaux.**

Les AF CGT travaillent pour vous, pour porter vos revendications auprès de l'administration.

Vous pouvez également nous joindre au local syndical CGT au **03.21.21.69.67**, vous serez accompagnés et conseillés aussi par Jean-Claude Berteloot, Secrétaire Général et Anne Gossart, Secrétaire Générale Adjointe.

cgt@pasdecals.fr



**À LA CGT
NOTRE
PRIORITÉ
C'EST
VOUS !**



Nina Decupper
06.68.62.35.97



Emilie Mailly
06.74.40.75.77



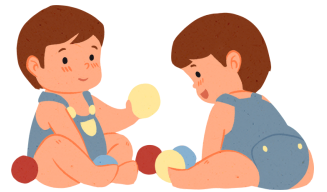
Denis Denneulin
06.03.40.15.77



Le 21 Décembre, reprise du groupe de travail "accompagnement des AF"

La CGT revendiquera pour vous :

- Le respect du droit fondamental de présomption d'innocence avec maintien de la totalité du salaire pour toute la durée de l'enquête administrative et judiciaire (jusqu'au jugement).
- Un accompagnement avec une prise rapide de contact du service par le CSLAF afin de ne pas rester sans nouvelles pendant des semaines.
- L'abrogation des jours de carence.
- Une 6ème semaine de congés payés .
- La mise en place d'un service d'astreinte le soir y compris la nuit 7j/7 et 24h/24.
- Le respect de la loi dans le cadre des demandes de rupture des contrats d'accueils en faisant confiance aux observations apportées par le professionnel assistant familial.
- Le droit à la déconnexion du vendredi soir au dimanche soir.
- La réelle intégration dans l'équipe pluridisciplinaire et l'application du PPE (Projet pour l'enfant).
- L'arrêt des appels intempestifs pour forcer la main des AF à accueillir au-delà de leur capacité et quand elles sont en congés, arrêt maladie ou IP.
- Des critères objectifs pour l'évaluation et non à l'appréciation personnelle de l'ASES.
- La remise à niveau de la formation PSC1.
- La révision de la grille d'ancienneté.
- La revalorisation de l'allocation entretien ou l'indexation sur l'inflation.
- L'acompte sur salaire pour l'accueil d'un enfant afin d'éviter le décalage de rémunération en cas de nouvel accueil.
- La majoration Handicap versée systématiquement si reconnaissance MDPH.
- La prime systématique aux AF à qui on confie un enfant :
 - en bas âge pour l'équipement de puériculture.
 - en urgence pour l'habillement.
- Sur la fiche de paie : remettre le prénom des enfants accueillis en relai avec la période effectuée et non le mois.
- Une feuille récapitulative des congés pris et restants avec le montant pour la fin d'année.
- AEV réglée en décembre de chaque année.
- Une visite médicale pour tous.



Et pour les AFR :

- Un statut reconnu.
- la continuité des supervisions
- La participation systématique aux groupes de travail concernant l'élaboration des procédures et notes de service relatives aux assistants familiaux.
- Un bureau décent dédié pour tous dans toutes les MDS.
- L'arrêt des tableaux PTS.



**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX !**

